

# CAP FINISTÈRE

PENN AR BED



Dispensé de timbrage BREST CTC

## La droite s'agite, la gauche agit

**La dernière session du Conseil général, qui s'est tenue les 31 janvier et 1<sup>er</sup> février, donnera-t-elle le ton de la campagne cantonale dans le Finistère ? Il faut espérer que non. Car les élus de l'opposition départementale n'y ont pas fait preuve de beaucoup de rigueur intellectuelle.**

*"J'aimerais que la campagne électorale qui s'ouvre soit l'occasion d'un débat d'idées et non pas sujet d'affrontements et prétexte à dénigrer les personnes", avait pourtant insisté Pierre Maille dans son discours d'ouverture. "Je souhaite en*

*tout cas qu'elle permette de rappeler le rôle du Conseil général et sa mission principale de solidarité vis-à-vis des Finistériens, vis-à-vis de nos territoires".*

Manifestement, les élus de l'Alliance pour le Finistère ne partagent pas la même

conception du rôle du département que ceux du groupe de gauche, majoritaires depuis maintenant 10 ans.

Premier sujet de divergence, la politique territoriale. Pour la gauche, les territoires ne sont pas tous égaux. Aider toutes les communes de manière uniforme ne conduit qu'à prolonger les inégalités. Or, à coups d'amendements, la droite a tenté de revenir sur les choix effectués par la majorité. L'UMP Marie-France Le Guen, élue de Landerneau, allant même jusqu'à évoquer une "tutelle" du Conseil général sur les communes. Avant 1998, au moins, le guide des aides du Conseil général était clair : toutes les communes pouvaient prétendre à des aides.

*"La politique du guichet était effectivement facile à comprendre", a souligné Pierre Maille. Le Conseil général décidait par exemple de financer les piscines à hauteur de 10 % et toutes les communes qui voulaient construire une*

SUITE PAGE 2

**CAP  
FINISTÈRE**

26 B, rue Aristide-Briand  
29000 QUIMPER

DÉPOSÉ LE 7/02/2008



**PRESSE  
URGENTE**  
DISTRIBUÉE PAR  
LA POSTE

## EN CLAIR !

### Le sarkoshow va-t-il reprendre ?

A cinq semaines des élections, les Français, maintenant avec constance et régularité, disent leur désamour du président de la République. Les sondages comme les indices de confiance s'écroulent et, il ne se passe pas de journée, sans qu'autour de nous, venus de tous les milieux, les commentaires acides ne pleuvent sur la conduite du chef de l'État. Ce n'est plus de la lassitude que cette popularité crevassée, c'est la sanction populaire à la démagogie, à l'absence de résultats, au reniement des promesses de campagne. Pourtant, soyons en sûrs, il va reparaître sur nos écrans, dans nos journaux, pour éviter la Bérézina du printemps pour son camp. Cela n'ira pas sans annonces, mesures et autres projets dont nous savons déjà qu'ils ne seront que paroles de circonstances. En l'air.

PS 29

## Le pétard mouillé de Darcos

**Doit-on parler de provocation ou de pétard mouillé à propos de la tentative de mise en place d'un "service minimum" dans les écoles à l'occasion de la grève dans la fonction publique le 24 janvier ?**

*"Avec cette initiative, Darcos nous a clairement indiqué que l'on peut très bien se mettre en grève, mais qu'il n'en a rien à faire", résume Anne Maréchal, institutrice dans le Sud-Finistère et remplaçante de Michaël Quernez aux cantonales à Quimper. "Comme si, lorsque nous sommes obligés de cesser le travail, nous ne pensions ni aux élèves, ni à leurs parents".*

*"Traditionnellement, même si nous n'en avons pas l'obligation, nous prévenons les parents de manière à ce qu'ils puissent prendre leurs dispositions lorsque les*

*écoles sont fermées", confirme Guy Barré, du SNUIPP du Finistère, qui estime que "le service minimum" dans les écoles a été mis en place dans la précipitation.*

*"Le ministre avait promis le lancement de son dispositif pour la rentrée 2008, à l'issue d'une concertation avec les parents d'élèves, les enseignants, les représentants des collectivités locales. Or, de négociation, il n'y en eut point", précise le député de Quimper, Jean-Jacques Urvoas.*



Anne Maréchal

Sans doute, parce que l'examen attentif de la proposition de Xavier Darcos aurait conduit les élus et la communauté éducative à conclure à l'impossibilité de la mettre en application.

SUITE PAGE 2

# La droite s'agite, la gauche agit (suite)

**"J'aimerais que la campagne électorale qui s'ouvre soit l'occasion d'un débat d'idées", a souhaité Pierre Maille**

... piscine demandaient un chèque au département. "Vous voulez que les communes décident et que nous payons", a résumé le Président de Conseil général. Mais le département est une collectivité à part entière. Il n'exerce de tutelle sur aucune autre. Mais il n'est pas non plus à la remorque des communes. "Nous affirmons nos orientations et nous les appliquons. Nous pouvons estimer important de défendre le foncier agricole et le faire savoir à nos partenaires. Libre à eux de ne pas en tenir compte. Mais alors notre discours sera très clair : si vous faites n'importe quoi, nous ne vous suivrons pas". Ce n'est pas parce que les communes veulent réaliser de nombreux projets que le Conseil général doit augmenter son budget. Il est d'ailleurs paradoxal de constater que les



*"Le budget 2008 marque des priorités fortes"*

mêmes poussent de grands cris lorsque le budget départemental augmente, notamment celui du personnel. "Le débat public, surtout lorsqu'il s'agit du service public, a besoin de clarté et d'honnêteté intellectuelle", a précisé Pierre Maille. "Les effectifs de notre collectivité ont augmenté, c'est vrai. Mais nous ne nous occupons pas du RMI, l'APA n'existait pas, les personnels des collèges ou des routes étaient des agents de l'État et la Maison du handicap a été instaurée en 2005 par la loi".

Jacques Le Guen, chef de file de l'opposition, n'a pas hésité à laisser entendre que l'intercommunalité avait été "imposée" à plusieurs communes.

Il fut nettement démenti par Richard Ferland, élu de Carhaix. "Le pays du Centre-Ouest Bretagne s'étend sur trois départements et, lorsque l'on compare les politiques territoriales, nous voyons bien que celle du Finistère est la meilleure. Tous nos collègues pourraient vous le confirmer".

Mais les élus UMP peuvent-ils entendre cet argument ? Le groupe de gauche constitue une équipe départementale, œuvrant pour

le développement de tout le Finistère. Les élus UMP sont, eux, des représentants de leur canton, voire de leur commune. D'ailleurs, Jeanne-Yvonne Triché, conseillère générale de Scaër, s'est exprimée sur la politique de l'eau sous la casquette de... maire de Scaër. "En tant que maire, je veux savoir comment traiter les boues de la station d'épuration", a-t-elle déclaré.

De son côté, Pierre Maille a souligné la cohérence de l'action de la majorité. "Notre budget marque des priorités fortes pour répondre à quatre enjeux majeurs pour l'avenir : l'allongement de la vie, l'évolution climatique et le défi énergétique, les mutations économiques et en particulier celles de l'agriculture et de la pêche et la cohésion sociale. Cela signifie construire un schéma gérontologique répondant aux besoins des personnes âgées et de leurs familles, mener une politique de logement social dynamique, renforcer le programme d'investissement dans les collèges, participer au contrat de projet État-Région, améliorer l'accessibilité et l'attractivité du Finistère et agir pour l'insertion économique du plus grand nombre".

Le Président du Conseil général a fait remarquer que ces priorités étaient mises en œuvre avec une attention toute particulière au pouvoir d'achat des Finistériens puisque l'évolution de la fiscalité départementale reste inférieure à l'inflation et que la dette est passée de 278 à 177 millions d'euros en 10 ans.

Alors que les socialistes engagent une campagne départementale, les candidats de droite se lancent dans des campagnes cantonales, sans cohérence, cherchant par tous les moyens à dénigrer l'action du Conseil général. Dans les 26 cantons renouvelables, les candidats de la majorité départementale, quant à eux, défendent, avec pédagogie, un projet qui, depuis 10 ans, fait rimer Finistère avec solidaire.



*Une majorité unie pour le Finistère*

# Le pétard mouillé de Darcos (suite)



*Non au service minimum !*

... En effet, de quoi s'agit-il ? Sous couvert de rendre service aux parents, le gouvernement cherche à faire porter aux collectivités la responsabilité de conflits qui opposent le gouvernement aux personnels de l'Éducation nationale en faisant travailler, à la place des instituteurs, des agents municipaux.

Déjà ce principe heurte profondément tous les défenseurs du droit de grève. Surtout, lorsque l'on sait que les écoles ne sont fermées, pour cause de grève, que quelques jours par an.

Mais le service minimum pose surtout plus de problèmes qu'il n'en résout. Et

**Sept communes sur 283 dans le Finistère**

les interrogations juridiques sont nombreuses. "Qui serait responsable en cas d'accident ?", demande Alain Jouis, adjoint au maire de Brest où la circulaire du ministre n'a bien sûr pas été appliquée.

D'ailleurs, dans le Finistère, sept communes sur 283 seulement se sont portées volontaires. Si on suit le raisonnement du ministre Darcos, qui a déclaré que les mairies de gauche avaient refusé d'entrer dans son dispositif pour des raisons idéologiques, l'UMP a vraiment du souci à se faire à l'approche des élections municipales.

Les sept maires qui ont soutenu sa démarche ne l'ont-ils pas fait par choix idéologique ? Qu'on en juge. Parmi ces communes, on trouve Le Guilvinec, dont la maire est une ancienne députée UMP, Châteauneuf-du-Faou dont la maire est un député UMP, et Pouldreuzic, commune d'un député européen... UMP.

L'ont-ils fait pour faciliter la vie des parents d'élèves ? Non, au Guilvinec par exemple, les écoles n'ont pas été fermées en raison de la grève.

Le "service minimum" sera-t-il généralisé ? A en juger par le fiasco du 24 janvier, le gouvernement serait bien inspiré d'en rester là et de ne pas persévérer dans l'erreur.

## Cantonales : la gauche rassemblée à Scaër

Dans le canton de Scaër, la gauche a su tirer les leçons des scrutins passés. En effet, Ségolène Royal ou Gilbert Le Bris y réalisent des scores de près de 60 %, alors que la conseillère générale, qui est également maire de Scaër, siège sur les bancs de l'UMP.

Afin de corriger cette anomalie, les socialistes ont désigné Joël Derrien, directeur d'école en retraite, maire de Saint-Thurien depuis 25 ans.

Conseillère municipale durant deux mandats à Scaër, sa remplaçante, Paulette Pérez, n'appartient à aucun parti. Jeune retraitée de *La Poste*, elle mène la liste de gauche dans sa commune. "Je suis le candidat de la gauche rassemblée puisque le PC me soutient dès le premier tour", se félicite Joël Derrien.

Dans ce canton d'un peu moins de 8 000 habitants, le candidat de la majorité départementale mène une campagne de proximité centrée sur les compétences du département. Le collège public Léo-Ferré, en grande partie rénové, doit dans les années qui viennent faire l'objet de nouveaux aménagements.



Les candidats de la gauche à Scaër

"Nous devons faire preuve d'imagination pour répondre aux attentes des personnes âgées", estime Joël Derrien. "Pour qu'elles puissent rester chez elles et, afin de rompre leur isolement, pourquoi ne pas créer des structures qui puissent les accueillir et permettre les rencontres dans la journée ?".

Les relations entre la Communauté de Commune, présidée par Michaël Quernez, et le département, sont déjà exemplaires

en matière de transport collectif. "J'entends bien poursuivre dans cette voie de manière à offrir aux habitants du canton de Scaër des alternatives à la voiture individuelle", s'engage Joël Derrien. Le vaste territoire du canton n'est couvert qu'en partie par Internet et l'ADSL. "Avec l'engagement du département nous ferons en sorte que l'ensemble de la population puisse bénéficier du haut débit".

## LIBREMENT DIT... LIBREMENT DIT... LIBREMENT DIT... LIBREMENT



### ANPE ASSEDIC : la CFDT reste vigilante

Avec Jacques Gouriou

Pour Jacques Gouriou, conseiller ANPE et membre du bureau régional de la CFDT, la fusion ANPE ASSEDIC doit se traduire par un meilleur accompagnement des demandeurs d'emploi.

**Cap Finistère : Quel jugement portes-tu sur le projet de fusion ANPE ASSEDIC ?**

**Jacques Gouriou :** Pour les demandeurs d'emploi, le SPE (Service public de l'emploi) semble plus efficace. L'objectif est de raccourcir leur parcours. Aujourd'hui, ils doivent d'abord se rendre aux ASSEDIC qui calculent le montant de leur indemnité et ensuite ils obtiennent un rendez-vous avec un conseiller ANPE. La fusion et la mise en place des réseaux opérationnels dans un guichet unique doivent permettre d'effectuer les

deux démarches en même temps. Voilà pour le principe. Effectivement, les chômeurs souhaitent une plus grande réactivité. Cependant, pour la CFDT, la fusion n'était pas indispensable pour atteindre cet objectif et plusieurs points restent à éclaircir ou à préciser.

**Cap Finistère : Par exemple ?**

**Jacques Gouriou :** D'abord, sur le terrain comment va se traduire cette fusion ? La carte des agences va-t-elle être modifiée ? Ensuite, pour les personnels, comment vont évoluer les métiers ? Les conseillers ANPE vont-ils bénéficier d'une formation pour calculer les indemnités et les agents des ASSEDIC vont-ils être formés pour conseiller les demandeurs d'emploi ?

Ce gouvernement met beaucoup en avant des objectifs chiffrés. Il ne faudrait pas que, sous couvert d'un meilleur service aux usagers, nous devenions une machine à radiations. Notre travail

consiste à accompagner les chômeurs dans leur parcours de retour à l'emploi ou les salariés dans leur reconversion.

**Cap Finistère : Pourtant, si on en croit le gouvernement, les fraudes sont nombreuses et beaucoup se complaisent dans l'assistanat, refusant les offres qui leur sont proposées.**

**Jacques Gouriou :** A la CFDT, nous sommes très attachés à donner des informations exactes et à rétablir la vérité. Souvent, certains médias surestiment les fraudes et se focalisent sur des exemples isolés et très minoritaires pour en faire des généralités. Les refus d'offres sont rares et peuvent déjà être sanctionnés. Maintenant, il faut se mettre d'accord sur la notion "d'offre valable". Il est vrai que le bâtiment ou la restauration manquent de main-d'œuvre. Mais un ingénieur en informatique doit-il pour autant accepter une place qui ne correspond pas à ses compétences ? Pour nous le plein-emploi passe d'abord par la croissance et pas par le contrôle excessif des demandeurs d'emploi.

## Rendez-vous

10 février

A 10 h 30, Assemblée Générale du BREIS à Pontivy, en présence des candidats socialistes bretons aux cantonales et municipales.

25 février

Ouverture de la campagne officielle pour les élections municipales et cantonales.

29 février

A 19 h 00, Repas républicain à Brest avec Jean-Yves Le Drian et Pierre Maille.

9 mars

8 h 00 - 18 h 00 : Premier tour des élections municipales et cantonales.

16 mars

8 h 00 - 18 h 00 : Second tour des élections municipales et cantonales.

## S'abonner :

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

.....

.....

Abonnement  Réabonnement

Abonnement pour 1 an : 15 €  
Abonnement de soutien :  
à partir de 20 €

Chèque à l'ordre de :  
Fédération du Finistère  
du Parti Socialiste.

# Annonces légales & judiciaires



**AVIS D'ATTRIBUTION DE MARCHÉS  
POUR TRAVAUX DE MENUISERIES  
EXTÉRIEURES EN PVC, EN 2008,  
DANS DIVERS BÂTIMENTS DE LA  
VILLE DE BREST ET DE BREST  
MÉTROPOLE OcéANE**

**1 - Nom et adresse officiels de l'acheteur public :** BREST MÉTROPOLE OcéANE - 24, rue Coat-ar-Guëven - BP 92242 - 29222 BREST Cedex 2 - Tél. 02 98 33 54 11 - Télécopie : 02 98 33 54 15 - e.mail : marches@brest-metropole-oceane.fr

**2 - Type d'acheteur public :** Collectivité territoriale.

**3 - Type de marché :** Travaux.

**4 - Nomenclature communautaire pertinente CPV :** 28120000-9.

**5 - Valeur totale estimée :**

Lot 1 : Menuiseries extérieures PVC, en 2008, dans divers bâtiments de la Ville de BREST. Minimum : 50 000 € H.T. ; maximum : 200 000 € H.T.

Lot 2 : Menuiseries extérieures PVC, en 2008, dans divers bâtiments de Brest métropole océane. Minimum : 40 000 € H.T. ; maximum : 160 000 € H.T.

**6 - Type de procédure :** Appel d'offre ouvert.

**7 - Critère d'attribution :** Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction de :  
1 - Valeur technique 60 %  
2 - Prix 40 %.

**8 - Nom et adresse de l'entrepreneur auquel le marché a été attribué :**

Marché n° 2008.45 (lot 1)  
et marché n° 2008.46 (lot 2)

Société RAUB

ZA Kérébars - BP 72 - 29820 GUILERS;

**9 - Sous-traitance :** Le marché est susceptible d'être sous-traité.

**10 -** Le présent avis d'attribution est un avis obligatoire.

**11 - Date de l'attribution du marché :** 14 janvier 2008.

**12 - Nombre d'offres reçues :** 2 (une pour chaque lot).

**13 -** Ce marché n'a pas fait l'objet d'un avis au J.O.C.E.

**14 - Date de publication de l'avis d'appel public à la concurrence :** 07/12/2007.

**15 - Date d'envoi du présent avis :** 29 janvier 2008.

**K. FINANCES**  
Société à responsabilité limitée  
au capital de 1 500 euros  
Siège social : Kérégard  
29120 PLOMEUR

### AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 7 septembre 2007, enregistré à QUIMPER OUEST,

Il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

**Dénomination sociale :** K. FINANCES  
**Forme sociale :** Société à responsabilité limitée.

**Siège social :**  
Kérégard - 29120 PLOMEUR.

**Objet social :** Les prises de participations financières dans toute société, la gestion de ces participations.

**Durée de la Société :** 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés.

**Capital social :** 1 500 euros, par apports en numéraire.

**Gérance :** Monsieur Joël LE FERRAND, demeurant à PLOMEUR 29120 - Kérégard, a été nommé gérant pour une durée illimitée.

**Immatriculation** de la Société au Registre du commerce et des sociétés de QUIMPER.

Pour avis - La Gérance.

**SARL FENÊTRES ET FEU**  
Société à responsabilité limitée  
au capital de 66 000 euros  
Siège social : 1, rue de Callac  
29270 CARHAIX-PLOUGUER

### AVIS D'APPORT DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte sous seing privé en date du 1<sup>er</sup> juillet 2007 à CARHAIX PLOUGUER, M. Yannick PASTOR a apporté à la société SARL FENÊTRES ET FEU, société à responsabilité limitée en formation, au capital de 66 000 euros, dont le siège est au 1, rue de Callac - 29270 CARHAIX PLOUGUER, un fonds artisanal de vente et pose d'inserts, de foyers fermés, de poêles à bois, de menuiseries PVC, aluminium et bois, exploité au 1, rue de Callac - 29270 CARHAIX PLOUGUER, immatriculé au registre des métiers de QUIMPER sous le numéro 451 606 271 RM 290, estimé à un montant de 65 901 euros, moyennant l'attribution de 659 parts de 100 euros chacune, ne représentant pas plus de la valeur de ce fonds. Le présent avis fera l'objet d'une publication au Bulletin officiel des annonces civiles et commerciales, à compter de laquelle commencera à courir le délai de dix jours imparti aux créanciers de l'apporteur pour déclarer leur créance, au greffe du Tribunal de commerce de MORLAIX. Le contrat d'apport a été enregistré le 24/01/2008 à la recette des impôts de MORLAIX sous le Bordereau n° 2008/81 Case n° 1.

### AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 01/07/07 à CARHAIX PLOUGUER, il a été constitué une société à responsabilité limitée :

**Dénomination sociale :**  
SARL FENÊTRES ET FEU

**Capital :** 66 000 euros divisés en 600 parts sociales d'un montant de 100 euros chacune, entièrement souscrites et libérées.

Le capital a été constitué par apports de fonds artisanal de M. Yannick PASTOR, demeurant Kergoutois - 29270 CARHAIX PLOUGUER.

**Siège :** 1, rue de Callac  
29270 CARHAIX PLOUGUER.

**Objet :** activité de vente et pose d'inserts, de foyers fermés, de poêles à bois, de menuiseries PVC, aluminium et bois.

**Durée :** 99 années à compter de l'immatriculation de la société au Registre du commerce et des sociétés.

**Gérant :** M. Yannick PASTOR est désigné en qualité de gérant associé pour une durée indéterminée aux termes d'un acte

sous seing privé en date du 01/07/07 à CARHAIX PLOUGUER.

**Immatriculation au Registre du commerce et des sociétés :** la société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés tenu au Greffe du Tribunal de Commerce de MORLAIX.

Pour unique insertion.  
M. Yannick PASTOR, gérant.

**EXPLOITATION AGRICOLE  
A RESPONSABILITÉ LIMITÉE  
DE KERANGROAS**  
Société Civile au capital social de 7 500 €  
Siège social : Kerangroas  
29640 LANNEANOU

### CONSTITUTION

Par acte sous seings privés, en date à LANNEANOU du 1<sup>er</sup> octobre 2007, a été constituée une société dont les caractéristiques sont les suivantes :

**Dénomination sociale :**  
E.A.R.L. de KERANGROAS

**Siège Social :** Kerangroas - 29260 LANNEANOU.

**Forme :** Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée, Société Civile régie par la loi n° 85-687 du 11 juillet 1985.

**Durée :** 99 années à compter de son immatriculation au R.C.S.

**Objet :** Exploitation agricole ainsi que toutes activités connexes et similaires.

**Capital social :** 7500 euros.

**Apports en numéraire :** Néant.

**Gérance :** Monsieur Jean-Michel YVEN et Madame Annie LE ROUX, épouse YVEN, demeurant à Kerangroas - 29640 LANNEANOU.

**Cession de parts :** En cas de pluralité d'associés, agrément de l'assemblée générale extraordinaire pour toute cession à des tiers autres que le conjoint d'un associé, ses ascendants, descendants, un co-associé ou le conjoint de l'un d'eux.

**Immatriculation :** Registre du Commerce et des Sociétés de MORLAIX.

Pour avis - Le gérant.

**LES CONSEILS D'ENTREPRISES**  
Société d'Avocats  
143, avenue de Kéradennec  
29000 QUIMPER - Tél. 02 98 00 04 35

**CHARMEIHL**  
S.A.R.L. au capital de 5 000 euros  
Siège social : Z.A. de Penhoad Bras  
29700 PLOMELIN  
488 271 503 RCS QUIMPER

Aux termes d'une décision en date du 22 novembre 2007, l'associé unique, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

Pour avis.

**BREIZHELLIC SCI**  
Société Civile Immobilière  
au capital de 200 euros  
Siège social : 9, rue de Kérangoff  
29200 BREST  
Siren : 450 663 307 RCS BREST

### AVIS DE CHANGEMENT DE SIÈGE SOCIAL

Aux termes d'une A.G.E. des associés, en date, à BREST, du 21 janvier 2008.

**Ancienne mention :** 26, rue de Maleysie, 29200 BREST.

**Nouvelle mention :** 9, rue de Kérangoff, 29200 BREST.

La gérance.

## Cap Finistère - Le Breton Socialiste

26 B, rue Aristide-Briand - 29000 QUIMPER  
Tél : 02 98 53 20 22 - Fax : 02 98 53 12 20

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION  
Alain QUEFFELEC

RÉDACTEUR EN CHEF

Jean-Yves CABON - Tél. 02 98 43 44 39

Impression : Presses Associatives du Finistère  
13, rue de Portzmoguer - 29200 BREST  
Tél : 02 98 43 11 44 - Fax : 02 98 43 64 03  
CPPAP 1207 P 11428